



UNSS
TOULOUSE
MIDI-PYRENEES

BULLETIN ACADEMIQUE
N° 1 Administratif
2013-2014



**" ENSEMBLE PARTAGEONS
NOS VALEURS !!! "**



SOMMAIRE

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire (2012-2016)	p 2
Les axes du plan académique de développement du sport Scolaire	p 3
Données administratives	p 6
Le site UNSS	p 9
Les Jeunes Officiels	p 14
Les sections sportives et l'excellence	p 16
Les fiches sport	p 17
Annexes	
* administrer une AS	p 21
* Fiche d'inscription à l'AS	p 22
* Fiche Suivi Jeune Officiel	p 23
* Convention JO inter AS	p 24
* Fiche attestation d'agrément accompagnateur hors enseignants EPS	p 26
* Fiche de Demande de repêchage	p 27
* Les services départementaux	p 28

(Tous les documents administratifs sont téléchargeables sur notre site www.unss.org)



Le Plan National de Développement du Sport Scolaire 2012 - 2016

Ce plan a été adopté à l'assemblée générale de l'UNSS pour une période 4 ans et il regroupe les objectifs de développement sous l'appellation « 100 Propositions pour le sport scolaire ».

Organisé autour de 6 objectifs, il est conçu pour être un outil mobilisateur des acteurs du sport scolaire.

Ces 100 propositions peuvent se décliner dans les projets territoriaux, de l'AS au niveau académique.

De nouveaux documents de référence accompagnent ce plan, ils définissent un nouveau cadre réglementaire et fonctionnel (Le Règlement Fédéral, Les Fiches Sports, Les règlements d'activités, les documents Jeunes officiels).

Adossé au nouveau plan, un nouvel outil de gestion et de communication a été mis en place

C'est le site unss.org.

✚ **100 PROPOSITIONS** pour un sport scolaire autour de 6 Objectifs.

✚ **6 OBJECTIFS** à partager

- Pour un sport scolaire **Ambitieux**
- Pour un sport scolaire **Démocratique et Accessible**
- Pour un sport scolaire **Innovant**
- Pour un sport scolaire Ancré dans les **Territoires**
- Pour un sport scolaire **Ethique & Solidaire**
- Pour un sport scolaire **Responsable**

✚ **Un REGLEMENT FEDERAL UNSS** qui fixe le cadre réglementaire général.

✚ **Une FICHE SPORT** par activité qui décrit le cadre fonctionnel.

✚ **Les règlements** de chaque activité.



Le Plan Académique de développement Académie de Toulouse

Le service régional de l'UNSS propose un plan Académique de développement du sport scolaire qui fait apparaître **sa volonté d'évolution et d'innovation** et qui valorise **l'objet éducatif et social d'un sport émancipateur**.

Ce projet, véritable **service public** est largement ouvert aux jeunes de nos établissements scolaires, il intègre à la fois leurs nouvelles aspirations mais aussi le contexte social et culturel dans lequel ils évoluent aujourd'hui.

L'action qui en découle, trouve sa pertinence dans un espace de rencontre et d'échange original qui se situe à l'échelle de cette vaste région mais aussi dans chaque département en prenant en compte leur diversité.

Notre action s'inscrit dans le cadre institutionnel mais aussi dans la dynamique des politiques locales c'est ainsi que le projet s'organise dans une triple démarche :

- **Décliner le plan national de développement du sport scolaire (PNDSS)** pour garantir une cohérence et une visibilité nationale.
- **Converger vers le projet académique de l'éducation nationale** et intégrer ses enjeux pour un égal accès à l'éducation, la formation et l'insertion.
- **Promouvoir une politique locale de développement la plus adaptée possible** et en phase avec les orientations des collectivités territoriales.

Pour répondre à ce triple objectif, **nous valorisons les pratiques en zones rurales mais aussi celles des zones urbaines** où les attentes des jeunes sont ici et là, de plus en plus complexes à analyser.

Nous nous attachons quotidiennement à respecter la mixité sociale et à vaincre toutes les formes de discrimination, par **une offre alternative, valorisante, structurante et émancipatrice**.

Aujourd'hui, nombreux sont les arguments qui nous permettent de justifier de l'importance du sport scolaire au sein du système éducatif, **c'est pourquoi nous avons repris à notre compte l'ambition proposée par Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse : « Notre académie se doit de réduire les écarts de résultats et de parcours trop conditionnés par le territoire, le genre ou le milieu social afin d'offrir, à chaque élève, la chance qui lui revient de construire son avenir à la hauteur de ses attentes. »**

Objectif retenu => Renforcer la réussite de tous et l'ambition de chacun.

Les principes

Une **OFFRE OUVERTE** à tous les élèves volontaires (Cotisation Modique)

Des **ACTIVITES MULTIPLES** (44 activités proposées)

Des **PRATIQUES ADAPTEES** (mixité, handicap, éducation prioritaire)

Un **ENCADREMENT DE QUALITE** (Enseignants d'EPS/Animateurs d'A)

Une **COHERENCE PEDAGOGIQUE** (Projet d'établissement Projet d'EPS Projet d'AS)

Un **PARTAGE DE VALEURS** : Citoyenneté, Sport sans violence, Compétition par équipe

Une **AMBITION DE FORMATION** : Vers une génération responsable, formation des formateurs

Les opérateurs

L'association sportive : est le point d'origine du dispositif où se construit le temps de l'animation et de la formation.

Le district : est une plaque motrice, la politique de district génère la rencontre de proximité pour le plus grand nombre.

Le service UNSS : pilote la politique d'animation et organise les rencontres sportives.

Le Registre des Missions pour un sport scolaire

Ambitieux, Démocratique et Accessible, Innovant, Ancré dans les territoires,
Ethique et Solidaire, Responsable et en lien avec le projet académique E.N *

L'AXE DE LA COMPETITION ET DU SPORT

- **Garantir une cohérence dans l'offre de pratique => Développement = Promotion + Compétition**
- **Articuler harmonieusement les niveaux District/Départemental/Académique/National***
- **Tendre vers une permanence des pratiques (cycles de pratique)**
- **Organiser les grands évènements prévus (Championnats de France)**
- **Organiser les commissions sportives (CMR, CMD) ***
- **Créer une véritable identité des évènements sportifs et Systématiser la rencontre par équipe.**
- **Favoriser la pratique pluriactivité comme composante essentielle et permettre la multi activité.**
- **Adapter les temps de pratique le mercredi après midi : intra muros, internat, alternance cycle entraînement/Compétition .**

L'AXE DE LA DIMENSION CITOYENNE ET EDUCATIVE

Vers une Génération Responsable

- **Les Jeunes Officiels :**
 - **poursuivre la formation et assurer le suivi des certifications**
 - **valoriser la fonction : livret de compétence, points BAC**
 - **soutenir la vocation : partenariats avec les ligues**
- **Les Jeunes Organiseurs :**
 - **développer les dispositifs (organiseurs, secouristes ,reporters)**

L'association sportive :

- **Créer les conditions de vie associative dans les établissements**
- **Soutien des AS en difficultés (Observatoires, commissions académiques, fonds de solidarité) ***
- **Vice présidence élève**

Vers un Développement Durable

- **Mise en œuvre de la charte académique de l'UNSS TOULOUSE lors des évènements notamment**
- **mise en place de dispositifs adaptés capables de transformer durablement les comportements**

La Santé et La Prévention

- **partenariat et Convention avec la Mutualité Française « Bouge, une priorité pour ta santé »**
Actions de sensibilisation au sein de collèges pilotes 1 par dép (Alimentation, Obésité)*
Actions lors de rencontres phares (informations et goûters)
- **partenariat avec l'association « 100% Sport pur » : sensibilisation dans les EPLE sur les problèmes du dopage et des addictions**

Publics Spécifiques L'Intégration

- **SEGPA : les AS doivent susciter la pratique**
- **ULIS : mise en place de rencontres **Sport partagé** (élèves valides + ULIS)**
- **Sport Partagé : 1 action permanente touchant plusieurs activités.**

Pratiques Féminines La valorisation

- **Rénover l'offre d'animation pour valoriser la pratique féminine.**
- **Valoriser les dispositifs spécifiques (Raids Format d'équipe => mixité stricte,)**
- **Viser la parité sur l'ensemble des dispositifs (jeunes officiels, pratiques sportives, jury, formations)**
- **Lancer des dispositifs de formations spécifiques**

L'AXE DE LA DIMENSION STRATEGIQUE

Il s'agit d'agir notamment sur les zones déjà identifiées où les marges de développement sont sensibles.

Développer des espaces de bonnes pratiques

Adapter le plus possible l'offre en lycée

- Continuer la Rénovation de l'offre de pratique en lycée pour tenir compte des nouvelles aspirations
(La solidarité et la pleine nature, les activités du corps : Step, Musculation, les espaces de rencontre Forum).
- **Pérenniser la politique locale des Raids et en particulier le raid Régional des Lycéens « LE SPORTIV »***
- Organiser un Evènementiel festif régional non compétitif dédié aux Lycéens de type « FORUM » lors de la fête du sport Scolaire en Septembre. *

Développer de nouveaux dispositifs de Formation et de nouveaux outils de formation

- Créer des espace de bonnes pratiques AS – Département - Académie (échanges d'expériences, mutualisation,) *
- Accompagner la formation des présidents d'AS
- Renforcer les rencontres formations et les passerelles avec le monde sportif

Développer les Outils de la Communication

- Créer les conditions pour communiquer (Usage généralisé du portail UNSS et du site unss.org)
- Pérenniser la commission informatique régionale pour exploiter au mieux les outils disponibles et créer de nouveaux champs d'exploitation (information, mutualisation des compétences) *
- Permettre l'Implication des parents d'élèves dans la vie de l'AS.
- Promouvoir l'image du sport scolaire, et développer une communication dynamique
- Développer les partenariats

Amplifier les Partenariats

- Développer les partenariats avec le mouvement sportif

Les ligues (participation au CMR, signatures de conventions, Organisations mutualisées, valorisation des jeunes officiels, Coopération formations des animateurs d'As lors des rencontres formations).

Pérenniser les partenariats institutionnels

Le conseil Régional Midi Pyrénées

- Pérenniser les partenariats institutionnels notamment la convention avec la région Midi Pyrénées.
- Organiser les évènements lycéens, devenir un opérateur de qualité (raid international en perspective)
- Soutenir le dispositif carte jeune (aide indéniable à la pratique sportive en lycée)

Soutenir la coopération avec la DDJSS

Pérenniser La Convention et le partenariat avec la MUTUALITE

Prolonger les actions santé en cours vers les établissements.

DONNEES ADMINISTRATIVES

Catégories d'âge

BENJAMINS : 2001-2002-2003

CADETS : 97-98

MINIMES : 99-2000

JUNIORS - SENIORS : 95 et avant

La constitution des équipes et la combinaison des catégories sont spécifiques à chaque activité.

Se référer aux Fiches Sport de l'UNSS disponibles sur www.unss.org

Adhésion à l'AS

Pour adhérer et pratiquer à l'AS, **la licence UNSS est obligatoire.**

La prise de licence nécessite :

- une autorisation parentale (modèle ci-joint en annexe)
- un certificat médical
- 2 photos d'identité

Une licence est conforme quand elle comporte la photo et la signature du titulaire ainsi que le tampon de l'établissement (sur la photo).

Lors de chaque rencontre UNSS la présentation de la licence est obligatoire.

Affiliation 2013-2014

Chaque établissement possède une AS affiliée à l'UNSS.

Dans le cas des cités scolaires, il y aura autant d'AS que d'établissements : collège/lycée = 2AS, lycée/LP = 2AS

Les cités scolaires lycée/LP pourront demander une dérogation auprès du service régional, leur permettant de regrouper dans la même équipe des élèves du lycée et du LP.

- 1 **Pré affiliation** par les AS sur www.unss.org (espace de travail à l'aide adresse mail de l'AS (AS25... @unss.org et du mot de passe)
- 2 **En cliquant « administration » (menu à gauche) affiliation**
- 3 **En renseignant tous les champs concernant l'établissement et l'AS**
(Effectif garçons/filles Collège : Collège + SEGPA / Effectif Lycée)
- 4 **Vérification des données et ouverture du compte par le Service Régional**
Le service régional vérifie les informations saisies puis ouvre et débloque l'AS
- 5 **Affiliation et prise de licence** par les AS dès que le compte est ouvert
Dès que le compte est ouvert, l'AS saisit les animateurs d'AS (obligatoire pour que l'AS puisse d'affilier) puis après avoir enregistré ces éléments l'AS peut s'affilier.
La feuille d'affiliation sera éditée, signée par le chef d'établissement et transmise au service régional.



Lors de votre affiliation il faut obligatoirement renseigner : le grade – les noms - prénoms et les activités des animateurs d'AS sous peine de ne pouvoir licencier les élèves de l'AS.

Données financières

Suite à une décision validée par l'assemblée générale de l'UNSS, il n'y a plus de « licences plein tarif » (achat à l'unité) : le contrat est généralisé pour la prise de licence.

Les AS qui étaient en « contrat normal » en 2012-2013, resteront obligatoirement en « contrat normal ».

Pour les AS qui étaient en « contrat accompagné » en 2012-2013, le choix de deux contrats leur est proposé :

- « **contrat accompagné** »: **base du coût contrat N-1(nb licenciés année 2012-2013* coût licence individuelle) en 2012-2013+ 200€.**
- « **contrat normal** »

Lors de l'affiliation, le système calculera ce nouveau contrat et comparera le coût du « contrat normal » et celui du « contrat accompagné ».

Affiliation : 80,00 € par AS

Cette somme est prélevée directement sur le compte des AS en Septembre 2013.

Tarifs licences : Base de calcul pour le contrat licences : 14,20€

Base de calcul pour le contrat accompagné : 18,90€

Les prélèvements bancaires des AS s'effectueront à partir de fin Novembre 2013 en trois mensualités (le 5 du mois). Les AS désirant passer du prélèvement automatique au prépaiement (règlement par chèque) doivent en faire la demande par écrit au Service Régional au moment de l'affiliation.

Dans le cas d'un changement de coordonnées bancaires, l'AS doit en informer le SR en envoyant un RIB.

Le SR enverra par retour de courrier une autorisation de prélèvement qui sera signée par le chef d'établissement et retourné au SR.

Assurances

Attention, la prise de licence (cotisation UNSS) n'est pas une assurance.

L'AS a donc l'obligation de contracter une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'association, ses cadres et ses adhérents, souscrite auprès d'un assureur choisi par l'AS (MAIF, MAE, autres)

Si l'assureur est la **MAIF**, deux cas possibles :

- * contrat d'association globalisant les garanties et souscrit auprès de la délégation départementale
- * assurance individuelle proposée par la **MAIF** : l'ensemble des garanties individuelles permet la couverture de l'association.

L'AS transmettra au service régional l'attestation d'assurance qui prouve que les élèves sont couverts pour les activités sportives proposées par l'UNSS et que l'AS est assurée en responsabilité civile.

Les déclarations de sinistre sont envoyées par l'AS à son assureur

Pour la MAIF :

* si contrat d'association : à la délégation départementale MAIF

* si assurance individuelle : au service régional UNSS, qui transmet à la MAIF à NIORT.

- Tarif MAIF individuelle : 0,77€ (pour les AS sans assurance collective)

(Garanties complémentaires MAIF : conformément à la loi, chaque adhérent doit être informé de la possibilité de souscrire individuellement des garanties dommages corporels complémentaires (« IA sport + MAIF ») imprimés délivrés par les délégations départementales MAIF dans le cadre d'un contrat d'association, par les directions des services UNSS régionaux dans le cadre des assurances MAIF individuelles. L'adhérent doit signifier explicitement son refus de souscrire cette garantie)

La gestion des licences

Pour toute demande ou modification concernant votre affiliation et vos licences vous devez contacter le service régional UNSS, service gestion des licences, au **05 62 88 96 25**.

L'impression des licences est faite par l'association sportive.

Quelques cas de figure :

- **Modifications de licences** : une licence saisie ne peut pas être supprimée, par contre elle peut être modifiée par le service régional à la demande de l'A.S. Les modifications peuvent concerner le sexe, la date de naissance ou l'orthographe du nom et prénom. Toute demande de modification doit être faite par écrit et adressée au Service régional
- Élève licencié par erreur et demande validée : L'A.S. doit appeler le DSR et fournir le nom, prénom et numéro de la licence à modifier et les coordonnées d'un prochain licencié pour le mettre à la place.
- Élève licencié qui change d'établissement dans l'académie ou vers une autre académie :
 - dans l'académie : l'AS doit fournir un certificat de scolarité du nouvel élève et le faxer au service régional (0562889624). Le DSR effectuera alors la modification et l'AS pourra ainsi licencier l'élève dans son nouvel établissement.
 - d'une autre académie : l'AS doit en informer le DSR en lui indiquant de quelle académie vient l'élève, fournir un certificat de scolarité ainsi l'élève pourra être licencié dans son nouvel établissement.

En aucun cas l'AS doit effectuer les modifications elle-même, (modification d'orthographe du nom ou du prénom). Seul le Service Régional peut effectuer des modifications de licences.

Application Mobile : le professeur pourra accéder aux licences de ses élèves .L'élève aura lui aussi un accès direct à sa licence.



Le site UNSS : www.unss.org

Chercher un document sur le nouveau site !!

Il est préférable d'être sous « Mozilla firefox »

1^{ère} étape : Allez sur le site : www.unss.org muni de votre identifiant et mot de passe

UNSS, une direction active Actualités à l'UNSS UNSS s'ouvre au monde Partageons plus que du sport UNSS.org en région Les jeunes au coeur de l'UNSS

UNSS Motion TV

Accès aux informations tout public
En cliquant sur les icones

Le Football des Princesses dans les Collèges

Cliquer sur OPUSS pour accéder à votre Espace de Travail

Revue Equilibre Mon Espace UNSS Les Ambassadeurs Maud Fontenoy Partenariat UNSS Casal Sport

2^{ème} étape : Aller dans votre Espace de travail

Bienvenue sur Opuss
Connectez-vous pour accéder à l'espace de travail UNSS

Bienvenue sur le nouvel espace de travail UNSS
[Cliquez-ici pour accéder à l'aide en ligne.](#)

Adresse mél. : -----@unss.org

Mot de passe :

Auto-connexion?

SE CONNECTER

Mot de passe oublié ou changement de mot de passe

Noter votre identifiant AS25 ... @unss.org

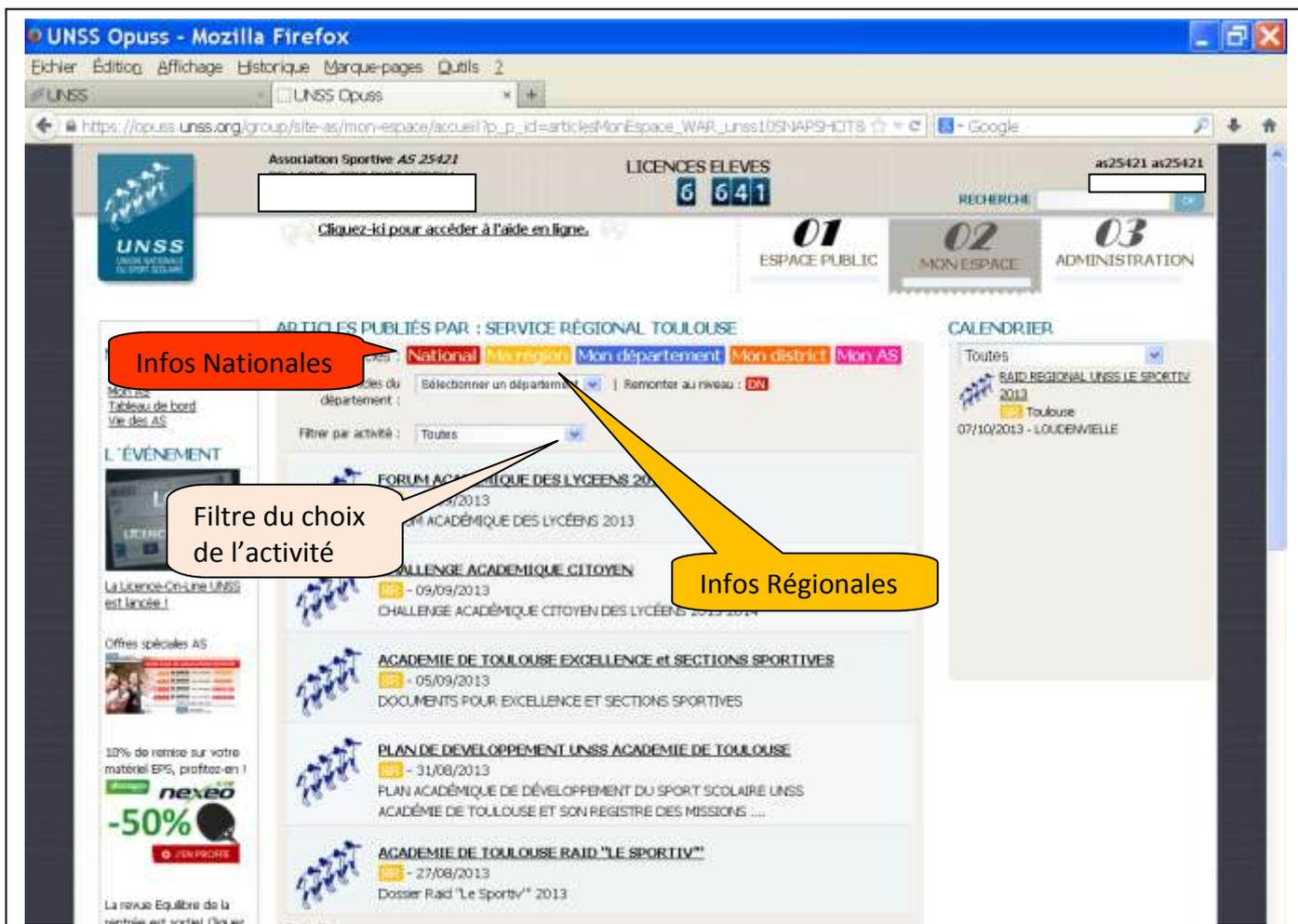
Noter votre mot de passe (en minuscule)

Puis Cliquer Pour se connecter

Suite à votre connexion vous êtes devant cet écran : mon espace



3^{ème} étape : Choix des niveaux d'informations (Dans mon espace)



5^{ème} étape : Mon espace : Exemple Niveau Départemental

Contact

RECHERCHE

Bienvenue sur le nouvel espace de travail UNSS
Cliquez-ici pour accéder à l'aide en ligne.

01 ESPACE PUBLIC

02 MON ESPACE

03 ADMINISTRATION

ARTICLES PUBLIÉS PAR : SERVICE DÉPARTEMENTAL HAUTE GARONNE

Voir les articles du district : Sélectionner un district | Remonter au niveau : SR

HAUTE GARONNE Athlétisme - Cross 2012-2013
SD - 27/11/2012
Documents sportifs

HAUTE GARONNE SPORTS PARTAGES MULTI ACTIVITES 2012-2013
SD - 20/11/2012
documents sportifs

HAUTE-GARONNE TENNIS 2012-2013
SD - 13/11/2012
Documents sportifs

MON ESPACE

Accueil
Mon service

L'ÉVÈNEMENT

EQUILIBRE

La Revue Équilibre
Octobre-Novembre 2012

Découvrez votre offre

Dossier Activité Cross
Incluant tous les articles
Proposés par le SD UNSS
ex : Haute Garonne

Mon espace : Exemple Niveau Régional

Contact

RECHERCHE

Bienvenue sur le nouvel espace de travail UNSS
Cliquez-ici pour accéder à l'aide en ligne.

01 ESPACE PUBLIC

02 MON ESPACE

03 ADMINISTRATION

ARTICLES PUBLIÉS PAR : SERVICE RÉGIONAL TOULOUSE

Voir les articles du département : Sélectionner un département | Remonter au niveau : DN

ACADEMIE DE TOULOUSE Athlétisme - Cross 2012-2013
SR - 27/11/2012
Documents

ACADEMIE DE TOULOUSE TIR à L'ARC 2012 / 2013
SR - 23/11/2012
Service Régional

ACADEMIE DE TOULOUSE LUTTE 2012-2013
SR - 23/11/2012
Service Régional

MON ESPACE

Accueil
Mon service

L'ÉVÈNEMENT

EQUILIBRE

La Revue Équilibre
Octobre-Novembre 2012

Ex :
Dossier Activité Lutte
Incluant tous les articles
Proposés par le Sr UNSS
Toulouse

Attention : Les Dossiers d'Activité sont tous formulés avec le même libellé

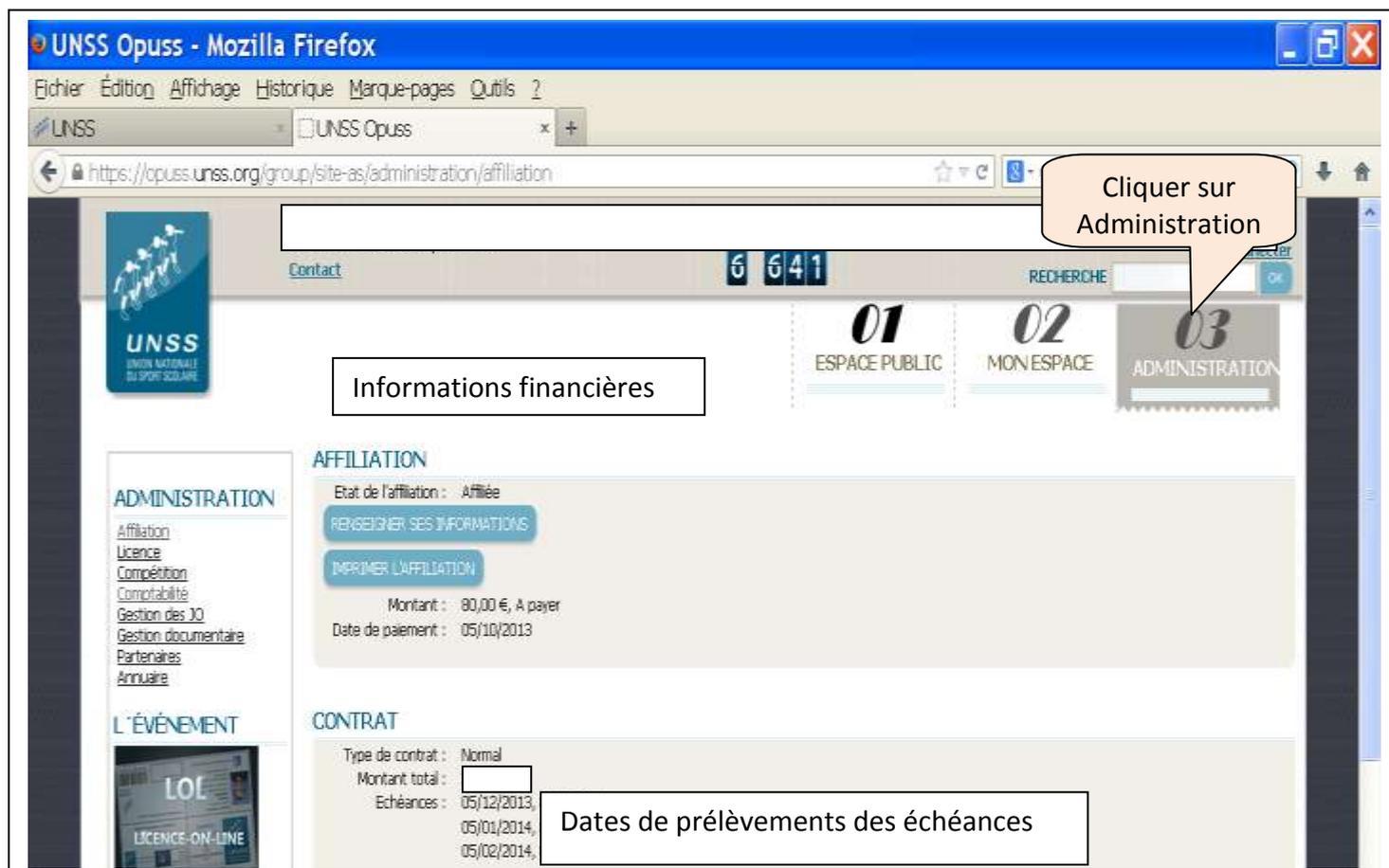
Ex : Académie de Toulouse Lutte 2012-2013

Académie de Toulouse Natation 2012-2013

6ème étape : Sélectionner l'article dans le dossier Activité (ex : Lutte)



ESPACE Administratif : cliquer sur administration



UNSS Opuss - Mozilla Firefox

licences ELEVES 6 641

as25421 as25421 se deconnecter

RECHERCHE

01 ESPACE PUBLIC 02 MON ESPACE 03 ADMINISTRATION

Comptabilité : vous permet de suivre le débit de vos échéances de contrat licences

BILAN MENSUEL

Période comptable: Septembre 2013

	Quantité	Total	Cumul sur l'année scolaire	Cumul sur l'année civile
Affiliation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Contrat		0,00 €	0,00 €	
Assurances	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		0,00 €	0,00 €	
Impayés		0,00 €	0,00 €	0,00 €

IMPRIMER TELECHARGER

BILAN JOURNALIER

Opérations financières enregistrées le 12/09/2013

	Quantité	Montant	Total
Affiliation			0,00 €
Contrat			0,00 €
Assurances	0	0,00 €	0,00 €

IMPRIMER TELECHARGER

UNSS Opuss - Mozilla Firefox

as25421 as25421 se deconnecter

RECHERCHE

01 ESPACE PUBLIC 02 MON ESPACE 03 ADMINISTRATION

Compétition : Permet d'accéder à l'inscription de votre AS aux différentes compétitions

Choix activités et Niveau

Permet d'accéder à l'inscription

LES COMPÉTITIONS

CRÉER UNE COMPÉTITION

Activité: Toutes Date: Niveau: Académique Période: Toutes

1 - 20 sur 24 résultats.

Résultats par page Page 1 sur 2

Nom	Activités	Niveau	Date	Ville	Infos
RAID REGIONAL UNSS LE SPORTIV 2013	Raid multi activités	Académique	07/10/2013	LOUDEVILLE	
ATHLETISME ACAD BENJAMINS ZONE SUD (09-31-32-65)	athlétisme estival	Académique	29/05/2013	TARBES	
ATHLETISME ACAD BENJAMINS ZONE NORD (12-45-81-82)	athlétisme estival	Académique	29/05/2013	ALBI	
ATHLETISME ACAD COLLEGES	athlétisme estival	Académique	22/05/2013	SESQUIERES - TOULOUSE	
Championnat départemental de Tennis de Table Collège	Tennis de table	Académique	17/04/2013	Colomiers	
Championnat d'Académie d'Equitation	Equitation	Académique	17/04/2013	VALENCE D'AGEN (82)	
Championnat d'Académie de Quathlon	Quathlon	Académique	17/04/2013	RODEZ	
Championnat Académique Badminton Collège - Benjamin	Badminton	Académique	17/04/2013	Tarbes	
UNSS: CA athl lyc	athlétisme estival	Académique	17/04/2013	Sesquières	
ATHLETISME ACAD LYCEES	athlétisme estival	Académique	17/04/2013	TOULOUSE	
Championnat académique Collège - Equipes Etablissement et Excellence	Badminton	Académique	17/04/2013	Tarbes	

JEUNES OFFICIELS

La responsabilisation des Jeunes Officiels est un point fort et une spécificité de l'UNSS. L'Académie de Toulouse se doit de tout mettre en œuvre pour structurer ce projet citoyen.

FORMER – ACCOMPAGNER - CERTIFIER - VALORISER

L'incontournable d'une rencontre étant (quel que soit le niveau) : **1 EQUIPE / 1 JEUNE OFFICIEL**



Nous insistons sur la **FORMATION** des Jeunes Officiels. Il est essentiel que chaque Jeune Officiel, avant d'être certifié ait suivi une formation théorique et soit en mesure d'être mis en situation. Il en va de la qualité de sa prestation évitant ainsi de nommer des Jeunes Officiels « sur le bout du comptoir » qui se trouvent mis en difficulté lors des rencontres.

FORMER

1 – Les outils :

- * les livrets « Je suis Jeune Officiel en... » disponibles sur le site national UNSS
- * le DVD réalisé par la MAIF, envoyé dans chaque établissement
- * les contenus de formations définis par les Commissions Mixtes Nationales par activité pour chaque niveau de compétence

2 – Les lieux :

La formation se fait :

- * d'abord dans les AS
- * pendant les rencontres de districts, au cours desquelles on sensibilise les JOff (préparation pendant l'échauffement des équipes, arrêts de jeu pour expliquer)
- * lors des journées de regroupements (de districts, départementales, régionales) : formation pratique, examen théorique (Q.C.M.)

3 – Par qui :

- * les enseignants responsables de l'activité dans leur AS
- * les enseignants référents, dont la compétence est reconnue, désignés au cours des réunions de districts, des CMD, des CMR

ACCOMPAGNER

1 - Les outils :

- * « **Passeport formation** » à disposition de chaque JOff

2 - Par qui :

- * les enseignants référents (districts, départementaux, régionaux)
- * lors de chaque rencontre UNSS, les JOff sont encadrés par l'enseignant référent

3 - Pour qui et quand :

- * pour tous les JOff sur les rencontres de districts
- * aux C.D. et C.A. pour les JOff des équipes qualifiées + un pool de JOff (hors équipes qualifiées) qui souhaitent être évalués



Lors d'une rencontre, l'enseignant référent pour le suivi des jeunes officiels peut intervenir auprès du Jeune Officiel afin de « réguler » sa prestation. En aucun cas, il ne pourra s'y substituer.

CERTIFIER

1 – Comment :

* théorique : QCM

* pratique : évaluation à partir d'observations « critériées » (fiches d'observations)

2- Par qui :

* les enseignants référents lors des rencontres

Ils envoient la **Fiche Suivi Jeune Officiel** (p 23) ou fait une demande informatique à leur service départemental

3 – Quand :

- Lors des rencontres de districts, interdistricts, départementales, académiques.
- A l'issue des formations

VALORISER

1 – Le protocole :

Lors des compétitions Départementales et compétitions Académiques :

* au début de la compétition : annoncer les JOff

* à la fin de la compétition : les valoriser par une acclamation collective

2 – La carte de JOff :

Elle n'existe plus .Le niveau atteint par l'élève apparait sur la licence .Il faut alors imprimer la licence.

3 – Récompense :

Les JO seront médaillés avec leur équipe.

4 – Continuité :

* donner la possibilité aux JOff de parfaire leurs compétences en leur proposant des passerelles avec le sport fédéral

5- Reconnaissance au niveau du baccalauréat :

- Consulter l'arrêté du 21 décembre 2011 (JORF n°0011 du 13 janvier 2012 + Circulaire n° 2013-131 du 28/08/31 dans le BO spécial n°5 du 19 juillet 2013

SANCTIONS



Cette année jusqu'aux rencontres interdépartementales incluses en sports collectifs :

- le **Jeune Officiel peut être Joueur** : l'équipe proposera alors **2** jeunes officiels qui seront compris dans le nombre maximum de joueurs de l'équipe
- le **Jeune Officiel est non joueur** : il ne rentre pas alors dans la composition de l'équipe

* en finale académique :

- le Jeune Officiel est obligatoirement **non joueur**
- il doit avoir au moins le niveau départemental certifié, être en possession de sa carte d'arbitre. En cas d'absence, l'équipe ne jouera pas

* enseignant / accompagnateur agressif vis à vis du J Off = rapport au chef d'établissement

* ***Tout accompagnateur non enseignant devra être porteur d'un agrément signé par le chef d'établissement pour pouvoir participer à l'encadrement d'une équipe lors des rencontres. (p 24)***

LES SECTIONS SPORTIVES et L'EXCELLENCE

Les sections sportives sont un dispositif rectoral régies par le texte du BO N° 38 du 20 octobre 2011.

L'excellence est un championnat UNSS ouvert à toutes les AS, mais est un championnat obligatoire pour les AS qui ont une section sportive (chapitre 4 du texte cité précédemment)

Le championnat excellence est régi par "le règlement fédéral UNSS" p 8

1. Les championnats de France excellence

Ouverts à toutes les associations sportives qui le souhaitent, ils verront la participation obligatoire de toutes les associations sportives interdites dans les championnats de France par équipe d'établissement.

Assujettis aux avenants annuels signés entre l'UNSS et les fédérations sportives concernées, les championnats de France par équipe excellence peuvent être organisés chaque année. Ils sont déclinés au niveau local entre les services de l'UNSS et les comités et les ligues sportives.

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires doivent obligatoirement inscrire en ligne la liste officielle des élèves des sections avant la date limite. En cas de non-respect de cette

règle, tous les élèves de l'établissement seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire. Ces établissements, s'ils ne s'engagent et ne participent pas en catégorie excellence, ne pourront pas inscrire d'équipe en championnat par équipe d'établissement dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport, à partir du niveau académique inclus.

Les Sections Sportives Scolaires relevant de plusieurs sports (exemple : Section Sportive Scolaire APPN, etc.), devront se positionner avec validation du Directeur du service départemental UNSS sur un sport prioritaire et devront s'inscrire dans ce sport en excellence.

Toutes les conditions particulières des championnats excellence sont précisées sur les Fiches sport.

Pour information le règlement fédéral et les fiches sport de chaque activité détaillent les conditions de participation en championnat excellence en tenant compte des règles génériques valables pour toutes les activités (ex : équipe ayant plus d'un élève ayant un statut particulier...) et des règles spécifiques propres à chaque activité

(Ex : listing d'élèves classés, ou d'équipes désignées).

- **Le responsable de la section sportive est tenu de s'informer sur les conditions de participation qui sont spécifiques à chaque sport collectif.**
- **Au moment de l'affiliation, il faut cocher la case « section sportive » et préciser l'activité**
- **Au moment de la prise de licence il faut cocher « section sportive » et/ou « excellence ».**

Par défaut tous les élèves qui pratiquent l'activité de la section sportive, y compris ceux qui ne sont pas de la section, seront répertoriés en section et en excellence. Il faut alors décocher pour que ces élèves n'apparaissent pas sur la liste de la section.

LES FICHES SPORTS

Introduction

La fiche sport a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La réglementation du sport se réfère à la fois **au Règlement Fédéral UNSS** et à la **fiche sport**.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats inter-académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

Valable sur l'année scolaire 2012 - 2013, elle pourra être mise à jour au cours de cette période. Elles sont complétées par des documents spécifiques qui sont en téléchargement.

Sommaire des Fiches

Introduction

I. Compétition

II. Responsabilisation

III. Innovation

IV. Formation

Annexes

Liste des fiches

Activités Pratiquées dans l'Académie

Certaines activités disposent d'un championnat promotionnel adossé au championnat d'académie

DISCIPLINES ENCHAÎNÉES



Aquathlon



Biathlon nordique



Le Duathlon



Le Run and bike



Le Triathlon

ACTIVITÉS NAUTIQUES



La Planche à voile



La Voile



Le Canoë-kayak



Le Kayak-polo



Le Kite surf



Le Sauvetage



Le Water polo

SPORTS COLLECTIFS



Le Baseball



Le Basketball



Le Beach-volley



Le Football



Le Futsal



Le Handball



Le Hockey sur gazon



Le Rugby



Le Volley-ball



L'Ultimate



Jeux de l'UNSS

APPN



La Course d'orientation



La Yole ronde



La voile



Le Parapente



Le Raid multi-activités



Le Roller-skating



Le Ski alpin



Le Ski cross



Le Ski nordique



Le Snowboard



Le V.T.T.



L'Equitation



L'Escalade

SPORTS DE RAQUETTE



La Pelote basque



Le Badminton



Le Tennis de table



Tennis



Le Squash



Le Badten

ACTIVITÉ DE LA FORME



Le Fitness



L'Aérobic step



Le Stretching

PRÉCISION



Le Golf



Le sport de boules



Le Tir à l'arc



Le Tir sportif

ACTIVITÉ D'EXPRESSION



La Danse acrobatique



La Danse contemporaine



La Danse hip-hop



La Danse jazz



La Danse sportive



La Danse tecktonik



La Gymnastique acrobatique



La Gymnastique aérobique



La Gymnastique artistique



La Gymnastique rythmique scolaire



La Natation synchronisée



Le Double dutch



Le Trampoline



Les arts du cirque

90 x 90

Sport partagé

PERFORMANCE



La Nage palme



La Natation sportive



Le BMX



Le Cross-country



Le Cyclisme sur piste



L'Athlétisme Estival Collèges



L'Athlétisme hivernal



L'Aviron

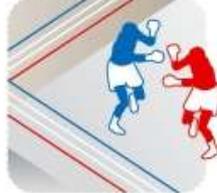


L'Haltérophilie



L'Aviron indoor

SPORTS DE COMBATS





Administrer une AS

La vie de l'AS s'organise autour de deux axes :

- * la mise en œuvre des obligations de service concernant l'AS
- * le développement du militantisme associatif

Financier

- choisir la bonne formule : contrat licence.
- réaliser un budget prévisionnel en début d'année
- établir un bilan financier en fin d'année

Aides à solliciter

- municipalités
- Foyer Socio Educatif
- L'EPLE au travers du Conseil d'Administration.
- parents d'élèves et leurs associations.
- Mise en place d'actions rémunératrices
- Partenaires extérieurs : entreprises, clubs sportifs

Fonctionnement sportif

- le projet d'AS s'inscrit dans le projet de district lui même partie prenante du projet départemental et régional construits sur les orientations du projet national.
- les entraînements ont lieu tout au long de la semaine en adéquation avec l'emploi du temps des élèves et débouchent obligatoirement sur la participation aux rencontres inter-établissements du mercredi.

Conventions

- l'AS doit signer une convention d'utilisation d'installation sportive avec le propriétaire.
- Dans le cas d'une commune la gratuité doit être exigée à l'instar des autres associations de la commune

Documentation

- Site UNSS : www.unss.org
- Memento du chef d'établissement
- Statut de l'UNSS (voir site unss)
- Projet de l'UNSS
- Programme sportif 2012-2016
- Bulletin Académique
- Info départementale
- Fiches sports
- Règlement fédéral UNSS
- 100 propositions

Administratif

Début d'année

- AG obligatoire qui élit un comité directeur (élection vise président élève et/ou parent)
- Informer la Préfecture du changement de comité Directeur
- Rédiger un projet d'AS et le présenter au CA
- S'affilier à l'UNSS
- Envoyer l'attestation d'assurance au SR
- Assurer l'AS et licencier

Toute d'année

- Ouvrir et tenir un cahier de l'AS
- Licencier les adhérents via intranet
- Saisir les statistiques sportives sur intranet en fin d'année
- Tenir une réunion bilan
- Rédiger un rapport d'activité à transmettre au service départemental

Assurances

- l'AS doit contracter une police d'assurance (responsabilité civile)
- Licenciés : contrat collectif type MAIF ou assurance individuelle.

Transports

- Utiliser en priorité les transports collectifs
- Louer un véhicule est autorisé avec l'accord du chef d'établissement.
- Utiliser exceptionnellement son véhicule personnel est possible avec l'accord du chef d'établissement.
- NB : Dans un véhicule loué 9 places présence obligatoire de 2 adultes. Dans véhicule personnel à jour de son contrôle technique et assuré dommages et responsabilité civile.

Communication

Avec l'UNSS :

- intranet
- www.unss.org

Au sein de l'établissement

- panneaux d'affichage
- boîte à lettre de l'AS



Inscription à l'association sportive

Coordonnées de l' AS

Document à retourner (autorisation parentale + certificat médical) accompagné

- de 2 photos d'identités
 - et d'un chèque de à l'ordre de
- (Chéquier CAF, Conseil Général, Conseil Régional, etc ... acceptés)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) père, mère, représentant légal ⁽¹⁾

autorise ⁽²⁾ né(e) le

à participer aux activités de l'Association Sportive (3)

J'autorise également les organisateurs à diffuser les documents photographiques et vidéo où pourrait figurer mon enfant. En cas de refus de la famille, mon enfant devra se signaler au photographe et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés. (4)

En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera la « fiche d'urgence » (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille.

Numéro de la famille à contacter en cas d'urgence :

Fait à, le Signature

- (1) rayer les mentions inutiles (2) nom prénom du licencié (3) nom de l'association (4) rayer en cas de refus
Chaque adhérent a la possibilité de souscrire individuellement des garanties dommages corporels complémentaires (4)

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION

Je soussigné(e).....

Docteur en Médecine, demeurant

certifie avoir examiné né(e) le

et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique des sports suivants en compétition :

Rayer les sports contre indiqués

Sports collectifs

Basket-Ball
Base-Ball
Football
Handball
Ultimate
Rugby
Volley-Ball

Sports d'expression

Danse
Gymnastique
Gymnastique Rythmique
Scolaire(GRS)

Sports duels

Judo
Lutte

Sports de raquette

Badminton
Tennis
Tennis de table

Sports de pleine nature

Canoë-Kayak
Course d'orientation
Golf
Ski Alpin

Surf des neiges
Ski de fond
Escalade
Spéléologie
VTT

Autres sports individuels

Athlétisme
Cross-country

Natation
Tir à l'arc
Sports équestres
Sports de boules
Pentathlon UNSS
Techniques de cirque

Autres (préciser) :

N.B. : Pour les sports ne figurant pas sur la liste ci-dessus, et qui nécessitent un examen spécial préalable à la délivrance d'une licence (exemple : plongée, vol libre), il convient de se référer à la législation en vigueur dans la fédération concernée.

Fait à, le Cachet et signature du médecin

CERTIFICAT DE SURCLASSEMENT

Je soussigné(e).....Docteur en Médecine,

autorise le jeune ci-dessus nommé, à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure dans le ou les sports suivants :

.....

Fait à, le Cachet et signature du médecin



CONVENTION INTER - AS

Mise à disposition d'un Jeune Officiel

Objet :

Le regroupement inter associatif permet ponctuellement la prise en charge par un enseignant, animateur d'AS, d'un jeune officiel licencié dans une autre AS.

L'association sportive d'accueil :

L'enseignant responsable de l'accompagnement, de l'accueil ou de l'animation du regroupement inter associatif sera responsable du Jeune officiel sur les créneaux d'entraînements ou sur les déplacements lors de compétitions. L'AS *partenaire* sera informée de la présence et du comportement de ces membres.

L'association sportive partenaire :

Le Jeune officiel de l'association partenaire est licencié dans son association. Une liste avec les justificatifs de licence sera présentée à l'enseignant responsable du regroupement. Les parents seront informés des lieux et conditions de fonctionnement de ce regroupement.

Les parents du Jeune Officiel

Ils sont destinataires et signataires de ce document. Ils autorisent leur enfant Mr ou Melle.....
à être pris en charge par l'enseignant responsable de l'AS qui accueille le Jeune Officiel

La convention ci-jointe sera signée par l'ensemble des parties prenantes.



**CONVENTION INTER -
AS**
Mise à disposition d'un Jeune Officiel



ASSOCIATION SPORTIVE D'ACCUEIL :

Adresse : Tel :
Représentée par :
(chef d'établissement, président de l'association sportive)
Enseignant responsable :

ASSOCIATION SPORTIVE PARTENAIRE :

Adresse : Tel :
Représentée par :
(chef d'établissement, président de l'association sportive)
Enseignant responsable :

JEUNE OFFICIEL

Nom : Prénom :
Activité : N° de licence :
Niveau de validation :

A, le

Madame, Monsieur :

Président de l'association sportive partenaire

A, le

Madame, Monsieur :

Président de l'association sportive d'accueil

A, le

Madame, Monsieur :

Représentant légal du Jeune Officiel

A, le

Madame, Monsieur,

Directeur Régional / Départemental UNSS

**ANNEXE 4 ATTESTATION D'AGRÈMENT DES ACCOMPAGNATEURS
ÉQUIPES HORS ENSEIGNANTS EPS**

Je soussigné _____

Président de l'association sportive du collège lycée⁽¹⁾ _____ à _____

Académie de _____ conformément aux :

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires.
Décret n° 86-495 du 14 mars 1986
J.O. du 16 mars 1986
B.O. n° 13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

Autorise M. _____

M. _____

M. _____

M. _____

à encadrer l'équipe de⁽²⁾ _____

pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____

du _____ au _____ 20 _____

À _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

(1) Ejer la mention suite

(2) Sport

ANNEXE I DEMANDE DE REPÊCHAGE

■ Je soussigné _____
Président de l'association sportive du collège lycée¹ _____
à _____ Académie de _____
sollicite le repêchage de mon équipe (catégorie) _____ de (sport) _____
pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____
du _____ au _____ 20 _____

■ Je m'engage, en cas de repêchage, à ce que cette équipe participe effectivement aux championnats de France

■ Les demandes de repêchage seront conditionnées à la réception de ce document

■ Justifications de la demande : _____

■ Coordonnées de l'enseignant responsable obligatoires :

Tél : _____ Portable : _____ Courriel : _____

À _____ le _____ 20 _____

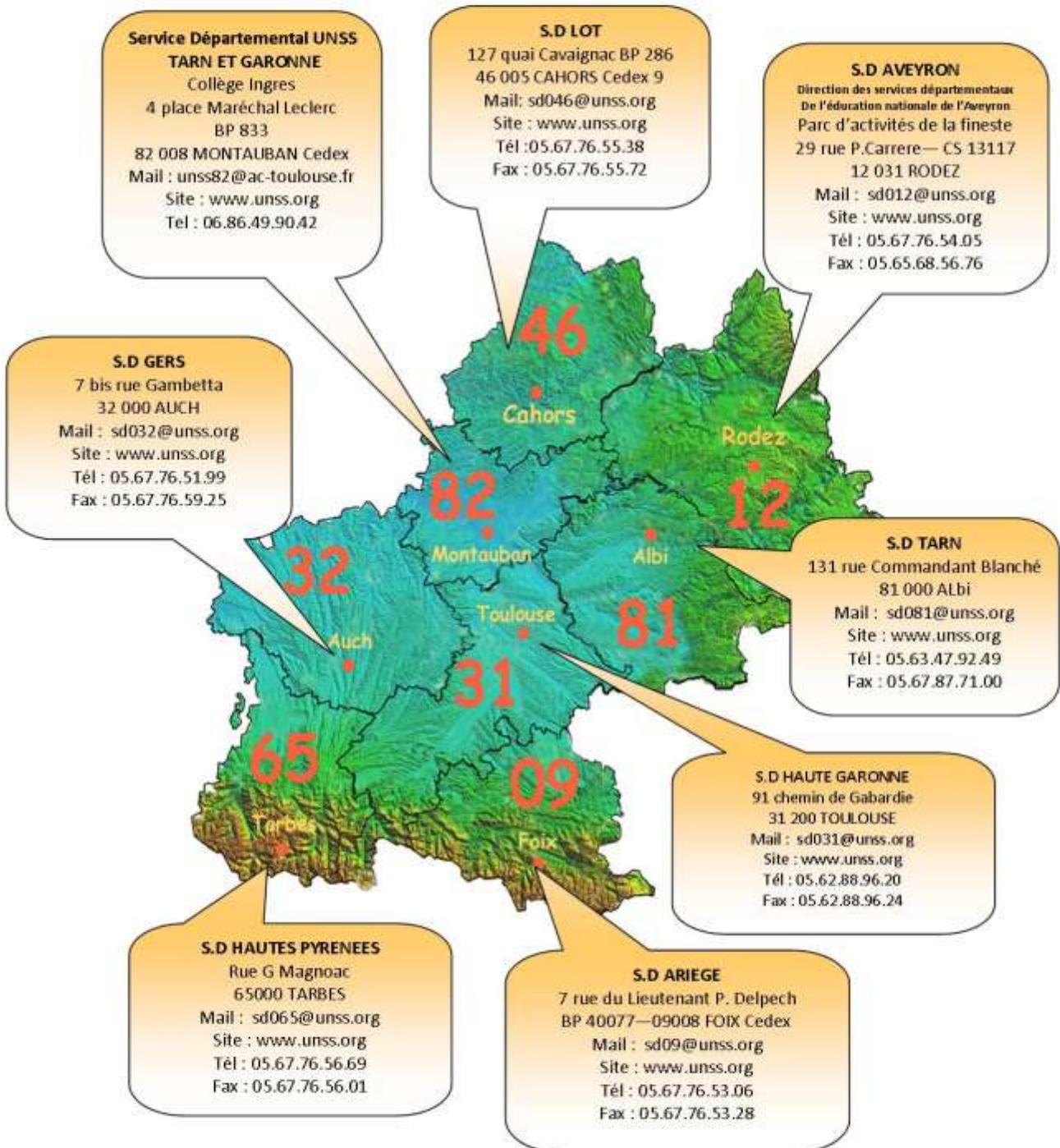
Signature du Président de l'association sportive

■ Avis du directeur du service régional UNSS : _____

Signature du directeur régional UNSS

⁽¹⁾ Payer la mention inutile





Service Régional—91 chemin de Gabardie 31 200 Toulouse
Tél : 05.62.88.96.20 Fax : 05.62.88.96.24 Email : sr-toulouse@unss.org Site : www.unss.org

NOTES